République Française
Département : TARN
Arrondissement : Castres
LE BEZ - CTE DE CNES SIDOBRE VALS ET PLATEAUX

COMPTE RENDU DE SEANCE

Le lundi 13 novembre 2023 à 14h30 l'assemblée, régulièrement convoquée le 06 novembre 2023, s'est réunie sous la présidence de FABRE Jean-Marie.

Secrétaire de la séance : BONO François

Présents : FABRE Jean-Marie, BONO François, GUIRAUD Jean-Claude, PETIT Michel, RICARD Alain, ALIBERT Nicolas, PAILHE FERNANDEZ Brigitte, BERNOT Christine, GALINDO Francis, BIAU Lucien, COMBES Gilles, MUFFATO Paul, CALVET Christine, PISTRE Patrick, ESCANDE David, SERIEYS Serge, CALVET Bernard, GAU Françoise, PERRICHON Elsa, SAISSAC Christian, RAIMBAULT Thierry
Représentés : PONS Françoise représentée par PISTRE Patrick, GAVALDA Didier représenté par ESCANDE David, BOUSQUET Marie-Christiane représentée par PAILHE FERNANDEZ Brigitte, MEUNIER Roger représenté par MUFFATO Paul, PELFORT Myriam représentée par PETIT Michel, SOLIVERES Denis représenté par FABRE Jean-Marie, NOGUES Françoise représentée par SERIEYS Serge
Absents et excusés : TALMANT Jean-Michel, VIALATTE Geneviève, DESSENS Jean-Marie, SEGUIER Valérie

Débat sur la cohérence avec le projet du territoire des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que leurs ouvrages (ZAPER) identifiées par les communes de la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux (N° DE_2023_083)

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire valide la cohérence des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que leurs ouvrages des communes de l'intercommunalité avec le projet de territoire de cette dernière.

Délibération tirant le bilan de la concertation autour de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi Sidobre Val d'Agout avec le projet de développement de la filière bois à Saint Agnan (commune de Le Bez, 81) dit « projet SIAT » (N° DE_2023_084)

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire valide le bilan de la concertation pour la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi Sidobre Val d'Agout avec le projet SIAT suivant :

Revente de conteneurs 770L de marque Weber pour la collecte des ordures ménagères et du tri (N° DE_2023_085)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE, la revente des bacs de marque Weber achetés chez Quadria aux tarifs proposés et autorise Monsieur le Président à signer tous les documents liés à cette revente.

Revente de conteneurs à serrures de 770L de marque Plastic Omnium pour la collecte du tri (N° DE_2023_086)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE, la revente des bacs à serrures de marque Plastic Omnium au tarif proposé et autorise Monsieur le Président à signer tous les documents liés à cette revente.

Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux (N° DE_2023_087)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DESIGNE Monsieur Claude BEAUFILS en tant que référent déontologue pour les membres du Conseil communautaire.
PRECISE :
. Le référent déontologue pourra être saisi, en termes confidentiels, par voie écrite, mail ou par courrier.
. Toute demande fera l'objet d'un accusé de réception par le référent déontologue qui mentionnera la date de réception et rappellera le cadre réglementaire de la réponse.
. Le référent sera rémunéré par la commune conformément aux textes en vigueur.

Convention pré-opérationnelle – EPF Occitanie / Commune de Roquecourbe (N° DE_2023_088)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE le projet de convention tel que présenté et conformément au projet ci-annexé
AUTORISE le Président à finaliser la convention opérationnelle et à signer tout document afférent à ce projet.
DONNE POUVOIR à Monsieur le Président pour la mise en œuvre des dispositions relatives à ladite convention

Facturation des dépôts de boues de vidange (N° DE_2023_089)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE les tarifs mentionnés ci-dessus concernant les dépôts de boues produites par la filière granit du Sidobre.

DELIBERATION RELATIVE AU REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORT, DES FRAIS DE REPAS ET D'HEBERGEMENT ENGAGES PAR LES PERSONNELS DANS LE CADRE DE DEPLACEMENTS TEMPORAIRES LIES A UNE MISSION (N° DE_2023_090)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,
DECIDE :
. de retenir le principe d'un remboursement des frais de transport sur la base d'une indemnité kilométrique forfaitaire dans les conditions réglementaires susmentionnées,
. de retenir le principe d'un remboursement forfaitaire des frais d'hébergement dans les conditions règlementaires susmentionnées, sur présentation des justificatifs afférents ;
. de retenir le principe d'un remboursement aux frais réels des frais de repas effectivement engagés par l'agent, sur production des justificatifs de paiement, dans la limite du plafond de 20 € par repas au maximum.
. de ne pas verser d'indemnité de repas ou d'hébergement lorsque l'agent est nourri ou logé gratuitement ;
. d'autoriser le Président à procéder au paiement de cette indemnité.

Règlement budgétaire et financier (N° DE_2023_091)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
VALIDE le Règlement budgétaire et financier, conformément au document ci-annexé.

Tableau des effectifs de la communauté de communes (N° DE_2023_092)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le tableau des effectifs, conformément au document ci-annexé.

Signature d'une convention de gestion du site des Braguels (N° DE_2023_093)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE ce projet de convention tel que joint en annexe
AUTORISE M. le Président de la Communauté de Communes à signer cette convention ainsi que tout document afférent à cette opération.
AUTORISE M. le Président de la Communauté de Communes à mettre en œuvre les projets relatifs à cette convention

Signature d'une convention – service de Transport à la demande – Région Occitanie (N° DE_2023_094)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE ce projet de convention tel que joint en annexe.
AUTORISE M. le Président de la Communauté de Communes à finaliser la convention et à la signer, ainsi que tout document afférent.
AUTORISE M. le Président de la Communauté de Communes à mettre en œuvre les projets relatifs à cette convention.

Arrêt du service « Déploiement d'un réseau hertzien haut-débit » - Clôture du budget annexe 50924 Réseau Internet (nomenclature M40) (N° DE_2023_095)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE l'arrêt du service « Déploiement d'un réseau hertzien haut-débit » et la clôture du budget annexe « 50924 Réseau Internet » (nomenclature M40).

Accord pour une enquête publique conjointe entre les procédures de déclaration de projet emportant respectivement mise en compatibilité du SCoT Hautes Terres d'Oc et du PLUi Sidobre Val d'Agout avec le projet SIAT (Saint-Agnan, Le Bez) et désignation de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser cette enquête (N° DE_2023_099)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
VALIDE à l'unanimité les modalités proposées pour l'enquête publique conjointe.

Ajustements de crédits

Extension du Musée et Gendarmerie de Lacaze (N° DE_2023_096)
Construction d'une Maison d'Assistantes Maternelles" à Burlats (N° DE_2023_097)
Construction d'une Unité d'accueil de jour à Saint-Agnan (N° DE_2023_098)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
VALIDE ces décisions modificatives pour ajustements de crédits.